

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
de TOUFFREVILLE SUR EU
du vendredi 28 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

Présents : Messieurs BOUGUENNEC Christian, CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Denis, LEBAS Fabien, MASSY Jérôme et MERLIN Paul, Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine, MULOT Catherine et TRIZAC Myrienne.

Absents : Monsieur DAGICOUR Jean-Jacques.

Pouvoirs : Monsieur DAGICOUR Jean-Jacques a donné pouvoir à Mr BOUGUENNEC Christian

Secrétaire de séance : Mr DAGICOUR Denis

Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil du 3 décembre 2021 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Approbation du Compte de Gestion 2021 de la commune

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du Compte administratif 2021 de la commune

Sous la présidence de Mr BOUGUENNEC Christian déclaré président de par son statut de plus âgé des membres présents pour la circonstance, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 208 297,38 €

Recettes : 220 398,61 €

Excédent de clôture : 12 101,23 €

Investissement

Dépenses : 96 348,15 €

Recettes : 56 742,24 €

Déficit de clôture : 39 605,91 €

Hors de la présence de Mr MERLIN Paul, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021 en tout point égal au compte de gestion 2021 de la commune.

Mr le Maire reprend sa place de président de séance pour la suite de la réunion.

Affectation du résultat de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022 de la commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 22 473,48€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 119 790,31€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 39 605,91€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 12 101,23€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 16 286,47€

En recettes pour un montant de : 16 550,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 16 868,90€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 16 868,90€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 115 022,64€

Approbation du Compte de Gestion 2021 du camping municipal « Les Acacias »

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du camping municipal « Les Acacias ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du Compte administratif 2021 du camping municipal « Les Acacias »

Sous la présidence de Mr BOUGUENNEC Christian déclaré président de par son statut de plus âgé des membres présents pour la circonstance, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 27 773,78 €

Recettes : 50 298,12 €

Excédent de clôture : 22 524,34 €

Investissement

Dépenses : 21 548,95 €

Recettes : 3 843,54 €

Déficit de clôture : 17 705,41 €

Hors de la présence de Mr MERLIN Paul, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du camping municipal « Les Acacias » 2021 en tout point égal au compte de gestion 2021 de la commune.

Mr le Maire reprend sa place de président de séance pour la suite de la réunion.

Affectation du résultat de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022 du camping municipal « Les Acacias »

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	32 555,45€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	629,69€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	17 705,41€
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	22 524,34€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	16 948,24€
En recettes pour un montant de :	1 650,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	448,20€
--	---------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	448,20€
---	---------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	22 705,83€
---	------------

Groupement de commandes contrôle des hydrants – Approbation du candidat retenu

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1414-3 ;
- Vu la délibération n°10062021-3-105 du 10 juin 2021 de la Communauté de communes Falaises du Talou relative au lancement des marchés en groupement de commandes maîtrise d'œuvre travaux de voirie, d'aménagement et réseaux divers, travaux de voirie, d'aménagement et réseaux divers et contrôle des hydrants
- Vu la délibération du 07/09/2018 de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU adhérent au groupement
- Vu le rapport d'analyse des offres.

Par délibération en date du 10 juin 2021, la Communauté de communes Falaises du Talou a relancé le marché en groupement de commande relatif au contrôle des hydrants.

Par délibération en date du 07/09/2018, la commune de TOUFFREVILLE SUR EU a adhéré au dit groupement.

Considérant qu'à l'issue de la procédure de consultation, le marché a été attribué à la société LHOTELLIER EAU.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le choix du candidat LHOTELLIER EAU pour le marché relatif au contrôle des hydrants ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de communes Falaises du Talou à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Groupement de commandes maîtrise d'œuvre voirie – Approbation du candidat retenu

- *Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants ;*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1414-3 ;*
- *Vu la délibération n°10062021-3-105 du 10 juin 2021 de la Communauté de communes Falaises du Talou relative au lancement des marchés en groupement de commandes maîtrise d'œuvre travaux de voirie, d'aménagement et réseaux divers, travaux de voirie, d'aménagement et réseaux divers et contrôle des hydrants*
- *Vu la délibération du 07/09/2018 de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU adhérent au groupement*
- *Vu le procès-verbal de la commission d'appels d'offres du 25 janvier 2022 et le rapport d'analyse des offres*

Par délibération en date du 10 juin 2021, la Communauté de communes Falaises du Talou a relancé le marché en groupement de commande relatif à la maîtrise d'œuvre voirie, aménagement et réseaux divers.

Par délibération en date du 07/09/2018, la commune de TOUFFREVILLE SUR EU a adhéré au dit groupement.

Considérant qu'à l'issue de la procédure de consultation, le marché a été attribué à la société V3D Concept.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le choix du candidat V3D Concept pour le marché relatif à la maîtrise d'œuvre voirie, aménagement et réseaux divers
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de communes Falaises du Talou à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Effacement des réseaux 2022

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2021-0-786703-M4747 et désigné « Rue de Sangroy » dont le montant prévisionnel s'élève à 324 616,34 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 94 767,91 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal pour un montant de 94 767,91 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux pour le deuxième semestre 2022
- d'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Bordures de caniveau, rue du Thil

Monsieur le maire propose au conseil municipal le projet de mise en place de bordures caniveau de type AC1 sur la rue du Thil et présente deux devis pour la réalisation de ces travaux. Le conseil municipal accepte ce projet à l'unanimité et choisit de retenir le devis de l'entreprise AVISSE pour un montant de 10 140,00 € HT (10 voix pour et 1 abstention) et mandate Mr le maire pour effectuer les démarches administratives ainsi que pour les demandes de subventions envisageables (Département, DETR, DSIL, FAL ...)

Projet et devis de vidéosurveillance pour l'accès de la salle des fêtes et du camping

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'installer de la vidéosurveillance sur les accès du camping et la salle des fêtes, dans le but d'en optimiser la sécurité. Suite au rapport de la Gendarmerie indiquant le cahier des charges à suivre pour les caractéristiques et l'installation des caméras Trois devis sont proposés au conseil, qui approuve à l'unanimité le projet de l'entreprise FORLUMEN d'un montant de 9 250,00 € HT. Le conseil municipal mandate Mr le Maire pour effectuer les démarches administratives nécessaires, auprès de la Gendarmerie et de la Préfecture, ainsi que pour les demandes de subventions envisageables. (Département, DETR, DSIL...)

Soutien au développement des activités touristiques et de loisirs en mer sur le littoral normand-picard

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'appel à projet de la Société Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport pour le soutien au développement des activités touristiques et de loisirs en mer sur le littoral normand-picard. Ce dernier permettrait en cas de validation du dossier de percevoir une subvention de 25% pour un projet concernant les activités d'hébergement touristiques et de loisirs. Mr le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de candidature pour les travaux de création d'un nouveau bloc sanitaire au camping municipal « Les Acacias » pour un cout estimatif de 100 000€ TTC. Le conseil municipal approuve ce projet ainsi que la candidature à l'appel à projet pour solliciter l'aide de la Société Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport et mandate Mr le Maire pour toutes les démarches administratives de ce projet ainsi que pour les diverses demandes de subvention (Département, DETR, appel à projet éoliennes en mer...)

Point sur les dossiers et travaux en cours

Mr le Maire informe le conseil municipal que :

- Le complément de gravillonnage du cimetière prévu est en cours de réalisation, la place de stationnement handicapée demandée est prévue d'être matérialisée prochainement. La porte d'accès à la sacristie qui doit être remplacée pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, rencontre des problèmes d'installation suite à des difficultés d'obtention de matériel par l'entreprise concernée.

- L'arrêtoir de porte pour les sanitaires du camping présente des défauts, il sera prochainement remplacé.

Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal :

- Suite à l'extension du camping, une amplification du système WIFI au camping a été nécessaire. Celle-ci a été réalisée pour une couverture optimale du site en vue de satisfaire toute la clientèle utilisatrice.

- Suite à l'installation des éclairages de Noël, le retour des habitants est positif. Mr le Maire remercie les personnes qui ont contribué à la réalisation et la mise en place de ces décorations.

- Concernant les colis de fin d'année pour les anciens de notre village, le retour est très positif.

- Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril et les législatives les 12 et 19 juin 2022. La disponibilité des conseillers est demandée pour ces deux élections.

- Une réunion pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU) aura lieu le 10 février en mairie en présence de la commission concernée.

- Une réunion du comité des fêtes s'est tenue en mairie afin de programmer les futures festivités 2022. La fête du printemps est prévue le 27 mars 2022 et la fête du fromage le 5 juin 2022.

- Un nouveau décret établi en décembre 2021 (contrat d'engagement républicain) stipule les nouvelles directives concernant les demandes de subventions des associations et les démarches à réaliser pour l'obtention de celles-ci.

- Les associations de la Croix Rouge et de l'ADMR remercient la municipalité pour leur subvention de 2021

Mr MASSY demande si le nouveau logiciel du cimetière est efficace.

Mr le Maire informe l'assemblée, que cet outil très pratique en cours d'élaboration facilitera la gestion du cimetière. La mise en œuvre de celui-ci ne sera effective que lorsque les données nécessaires (répertoire des tombes, plan de situation etc. ...) seront enregistrées, travail fastidieux au point de vue recherches...

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits